



Conservatoire à Rayonnement Régional d'Angers

Septembre 2020

PROTOCOLE DE REPRISE DES COURS DANS LE RESPECT DES REGLES SANITAIRES

Mesdames, Messieurs,

Le contexte épidémique nous oblige à édicter un certain nombre de règles dans le but de poursuivre les activités du conservatoire tout en veillant au maximum à la sécurité des personnels et des usagers. Ce protocole vous présente l'ensemble de ces mesures.

Nous vous prions d'en prendre connaissance très attentivement et nous vous remercions d'en parler avec vos enfants / élèves, afin d'assurer collectivement une rentrée aussi sereine que possible.

Accueil et organisation des déplacements au sein du Conservatoire

L'accès aux locaux est réservé aux seuls élèves du Conservatoire et au personnel de l'établissement. Le protocole a pour objectif de limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants de personnes.

→ Organisation, fléchage, locaux non autorisés

- Un sens unique de circulation est aménagé au sein de l'établissement et indiqué par un fléchage.
- La salle d'attente des parents, les espaces de restauration (élèves et personnels) restent fermés. Une zone d'attente matérialisée est mise à disposition des familles dans la cour de l'établissement.
- Une bagagerie adaptée au contexte sanitaire va être aménagée au rez-de-chaussée, à l'entrée du bâtiment.
- Il est rappelé que l'usage du monte-charge est interdit. Le nouvel ascenseur extérieur est accessible, sur demande à la loge, uniquement pour les personnes à mobilité réduite.
- Les vestiaires de danse ainsi que les douches ne sont pas accessibles à ce jour.

→ Respect scrupuleux des horaires de cours

Les élèves sont priés de se présenter strictement à l'heure de leurs cours, afin d'éviter tout regroupement.

Cours individuels

Seuls les accompagnateurs des élèves de moins de 11 ans sont autorisés à pénétrer dans les bâtiments (1 personne par élève). Ils peuvent accompagner leur enfant dans la salle de cours uniquement lors des cours individuels (avec l'accord du professeur).

Cours collectifs

Des zones d'attente pour les cours collectifs (formation musicale, orchestre, danse...) sont matérialisées dans la cour de l'établissement. Le professeur, porteur d'un masque, vient prendre en charge les élèves et les conduit dans la salle de cours qui lui est affectée. **Les parents sont autorisés à stationner dans l'établissement pendant la durée des cours collectifs uniquement dans l'espace qui leur est réservé.**

Consignes et précautions sanitaires

→ Information

En cas de suspicion de contamination dans leur entourage proche, les élèves sont priés de ne pas se rendre au conservatoire. Les familles doivent informer immédiatement l'administration si leur enfant présente un cas avéré de la Covid-19.

→ Port du masque

Le port du masque est obligatoire pour tous à partir de 11 ans dès l'entrée dans l'enceinte de l'établissement, et lors de tous déplacements. **Les élèves doivent venir avec leur propre masque.**

Le masque est porté pendant les cours et les répétitions, sauf quand la pratique artistique ne le permet pas (pour le chant, les instruments à vent, la danse et le théâtre). Dans ce cas une distanciation adaptée est préconisée.

→ Lavage des mains

Le lavage des mains avec un gel hydro-alcoolique est obligatoire dès l'entrée dans l'établissement et répété autant que nécessaire (notamment après le passage aux sanitaires).

→ Désinfection

Les locaux sont nettoyés et désinfectés plusieurs fois par jour. Pendant la journée, des produits sont à disposition des enseignants et des élèves, dans les salles ou les couloirs, à chaque étage, pour la désinfection des surfaces « contact ».

→ Aération

Les enseignants, entre chaque cours, veillent à la bonne aération des locaux par l'ouverture des fenêtres, il en est de même pour les élèves utilisant une salle de travail individuelle. Les salles de cours sont ainsi régulièrement ventilées entre chaque utilisation (entre 10 et 15 minutes).

Organisation pédagogique par spécialités et disciplines

Pour tenir compte des préconisations sanitaires, le conservatoire met en place une organisation spécifique par disciplines et spécialités artistiques :

• **Cours collectifs de danse :**

Seuls 10 à 11 personnes (y compris enseignant et musicien-accompagnateur) sont admises simultanément dans un studio de danse. Tous les élèves d'un groupe ne sont pas accueillis lors de chaque cours. Des informations précises et personnalisées seront transmises par le service scolarité du CRR.

Tous ses élèves doivent se présenter en cours en tenue dans la zone d'attente, située dans la cour de l'établissement, dédiée à leur studio de danse. Les vestiaires ne sont pas accessibles.

• **Cours collectifs de Formation musicale, culture, écriture :**

Afin de garantir les meilleures conditions sanitaires, les groupes sont limités à 15 élèves. Le port du masque est obligatoire.

Les cours de 1C1 et 1C2 ne compteront pas de chant choral et auront une durée globale de 1h15.

Tous ses élèves doivent se présenter dans la zone d'attente, située dans la cour de l'établissement, dédiée à leur salle de cours. Chaque élève vient avec son propre matériel.

• **Cours individuels instrumentaux et vocaux :**

Les élèves se rendent individuellement dans leur salle de cours en empruntant obligatoirement le cheminement fléché.

Le port du masque est obligatoire sauf quand la spécificité instrumentale ou vocale ne le permet pas.

- **Cours de pratique collective instrumentale et vocale :**

Le port du masque est obligatoire, sauf quand la spécificité instrumentale ou vocale ne le permet pas.

Tous ses élèves doivent se présenter dans la zone d'attente, située dans la cour de l'établissement, dédiée à leur salle de cours. Chaque élève vient avec son propre matériel.

Chaque enseignant de pratique collective présentera à ses participants le mode de fonctionnement pédagogique retenu pour le 1er trimestre de l'année scolaire.

Prêt de salles et studios de travail aux élèves

Les élèves qui souhaitent accéder à une salle ou un studio de travail présentent leur carte du conservatoire au surveillant présent dans la loge, à travers la vitre. Une clé leur est remise, qui sera restituée au surveillant. Toutes les clés sont régulièrement désinfectées. Chaque utilisateur est chargé de la désinfection des surfaces "contact" et des instruments partagés, ainsi que de la ventilation, à son arrivée comme à son départ du lieu. Une heure de latence est respectée entre chaque utilisateur.